

ENSEMBLE

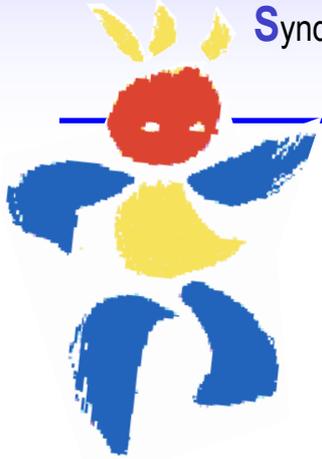
Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 278



mars 2016



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Prix 2 €

Editorial

A hiver doux, printemps très chaud !

Qu'il est désolant, mois après mois d'écrire un édité en phase avec l'actualité sociale et professionnelle...
Austérité, dette, hausse du chômage, explosion de la pauvreté et des inégalités, gel du salaire des fonctionnaires, sort fait aux migrants, les riches toujours plus riches, écologie mal traitée par les grands projets inutiles, montée du Front National, cadeaux fiscaux aux entreprises, précarité des femmes et des jeunes...

La liste est longue, trop longue.

Après cinq ans de silence radio et de mépris, le gouvernement entame enfin avec les fonctionnaires des « négociations » salariales.

Mais comment être optimiste sur l'issue de ces négociations quand tous les signaux précurseurs sont déjà si négatifs : changement de ministre, annonce de mesures symboliques voire même d'impossibilité de dégeler le point d'indice !

Comment ne pas douter de la volonté de ce gouvernement de revaloriser enfin les fonctionnaires ?

Alors oui, le 22 mars, nous serons dans la rue pour réclamer ce que de droit.

Nous aimerions tant nous tromper et ranger nos banderoles, le soir du 17 mars.

Malheureusement, le projet de casse du code du travail confirme le virage libéral de ce gouvernement et tout le respect qu'il n'a pas pour tous les salariés.

Fonctionnaires, salariés du privé : l'austérité n'est pas une fatalité, c'est un choix politique qui fait la part belle aux entreprises à nos dépens.

A qui fera-t-on croire que limiter les salaires, faciliter les licenciements, augmenter le temps de travail, affaiblir la représentativité syndicale et diminuer les services publics de proximité permettent de favoriser l'emploi ?

Mais... c'est le printemps !

Comme la sève vient titiller les bourgeons, la grogne sociale reprend de la vigueur et mars sera bien le mois des rendez-vous du peuple dans la rue.

Après la mobilisation citoyenne virtuelle de la pétition contre la loi travail, c'est sur le pavé que les salariés, les jeunes,

et bien sûr les syndicats

doivent venir grossir les rangs des mobilisations

pour faire entendre raison aux politiques

et faire changer de cap ce gouvernement.

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 16 mars 2016

Congrès départemental du SNUipp-FSU 48

les 2 et 3 mai 2016

À Mende

Espace Jean Jaurès

Ouvert à tous les syndiqués.

Venez nombreux construire la feuille de route de notre syndicat pour les prochaines trois années

**Le syndicat est notre outil,
ENSEMBLE,**

Rendons-le encore plus fort.

(toutes les informations
dans le journal d'avril)

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : RIS, CUI et AESH, Mouvement 2016, PES, mobilité | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : : Grève du 22 mars, Loi Travail grève le 31 mars | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Bulletin de syndicalisation | p. 4 |

Agir ensemble

RIS

Mardi 29 mars 2015

À partir de 17 h à **Mende**

Mercredi 30 mars 2015

9h - 12h à **Florac**

Mercredi 30 mars 2015

Spécial entrants dans le métier

(PES, T1 à T...)

14h à 17h à **Mende**

Les réunions d'information syndicales sont à déduire du temps de travail (3 h devant élèves et 6 h des 108h)

- Pour les RIS « 108h » : Une simple information à votre IEN suffit pour que ces heures soient comptabilisées.

- Pour les RIS « devant élèves » : vous devez informer de votre participation votre IEN 48 h à l'avance (modèle de lettres sur notre site) et bien sûr informer les familles de votre absence.



Le cadrage académique devait améliorer le déroulement des mouvements départementaux...

Les circulaires sont déjà arrivées dans deux départements de l'académie et un groupe de travail sur le sujet s'est tenu dans le troisième...

Qu'à cela ne tienne, le SNUipp 48 travaillera d'arrache pied pour s'approprier la circulaire et tiendra des permanences mouvement à partir de 16h :

- Mardi 29
- Jeudi 31
- vendredi 1er avril
- et mercredi 30 (après-midi)

Nous vous ferons part de notre analyse et de nos conseils dans les RIS du 29 mars à Mende et du 30 mars à Florac.

Mouvement 2016

Habituellement à cette période dans ce journal nous étions en mesure de décrypter et analyser la circulaire du mouvement.

Cette année, aucune élection pour bouleverser le calendrier des instances, mais pas de groupe de travail, et toujours pas de circulaire malgré nos demandes répétées.

« On » nous répond qu'« on » y travaille.

Le cadrage académique devait améliorer le déroulement des mouvements départementaux...

Les circulaires sont déjà arrivées dans deux départements de l'académie et un groupe de travail sur le sujet s'est tenu dans le troisième...

Qu'à cela ne tienne, le SNUipp 48 travaillera d'arrache pied pour s'approprier la circulaire et tiendra des permanences mouvement à partir de 16h :

- Mardi 29
- Jeudi 31
- vendredi 1er avril
- et mercredi 30 (après-midi)

Nous vous ferons part de notre analyse et de nos conseils dans les RIS du 29 mars à Mende et du 30 mars à Florac.

Campagne CUI et AESH

« Tout ce qui ne va pas, tout ce que nous voulons »

Le SNUipp-FSU engage une campagne avec les personnels précaires CUI-AVS, CUI-AADE et AESH. Il s'agit d'établir, dans chaque département un cahier de « doléances » et d'exigences, élaborés avec les personnels, qui listent l'ensemble des problématiques et dysfonctionnements rencontrés. Il permettra d'étayer nos exigences d'emploi statutaire et pérenne pour les AVS, de formation et de création d'un nouveau métier pour la mission d'aide administrative à la direction d'école.

Le stage ASH-Précaires, organisé par le SNUipp-FSU 48 le 11 avril sera l'occasion de commencer la rédaction de ce cahier.

En juin, l'ensemble des cahiers sera apporté au ministère.

PES 2016 : 19 places au CRPE pour la Lozère :

18 sur des supports à mi-temps en Lozère,

1 PES concours Oc en formation dans l'Aude.

À noter :

- Demande de mise en disponibilité pour la rentrée 2016 : à faire avant le 29 mars
- Demande d'allègement de service pour la rentrée 2016 : à faire avant le 4 avril
 - CAPD : 24 mars (liste d'aptitude Directeurs, départs en formation)
- CDEN : 21 mars (dernière présentation du projet de carte scolaire avant validation par le DASEN)
 - Groupe de Travail : 17 mars (implantation des 18 supports PES 2016)

Mobilité : permutations informatisées

Si les résultats sont globalement en légère hausse par rapport à l'an passé au niveau national avec 23,95% de satisfaction (21,67% en 2015) et 47,28% en rapprochement de conjoint (39,6% en 2015), beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

En Lozère, sur 19 demandes d'exéat, 11 ont obtenus satisfaction et 11 entrants pour 33 demandes d'ineat.

Pour ceux qui n'ont rien obtenu, il reste la procédure d'INEAT/EXEAT.

Vous trouverez sur notre site toute la démarche et des modèles de courriers (<http://48.snuipp.fr>)



Bonne route à ceux qui quittent la Lozère

et bienvenue à ceux qui nous rejoignent...

11 Départs

ACKER Caroline	Bouches du Rhône
BOUCHARD Florence	Doubs
CHIOMENTO Mickaël	Tarn et Garonne
HAMMEL Jérémie	Bouches du Rhône
LOPEZ Carine	Hérault
MARTIN Anthony	Tarn et Garonne
MASSON Eric	Hérault
MASSON Estelle	Hérault
MEIGNEN Nathalie	Somme
VIEU Géraldine	Savoie
Un collègue	Vosges

11 Arrivées

BERTRAND Carole	Hérault
BON Yannick	Gard
BOUNAN Aurore	Paris
CARREL Marion	Aveyron
COQUERELLE Virginie	Cantal
DOMERGUE Magali	Hérault
GIANNELLI Maud	Rhône
HUREL Danièle	Réunion
MARIS Héloïse	Doubs
PORTAL Laurie	Haute-Loire
VALY Aurélie	Cantal

Agir ensemble



En mars : déterminés à le dire

et mobilisés pour se faire entendre



Pour nos salaires : tous en grève le 22 mars !

En, Lozère, dans la continuité de la journée de mobilisation du 26 janvier, et face aux attermolements du Ministère sur ce dossier, en Lozère les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent dès à présent les agents des différentes fonctions publiques à se mobiliser mardi 22 mars.

Nos salaires sont bloqués depuis 6 ans. Notre pouvoir d'achat est en baisse continue depuis près de 15 ans. Pour notre part, l'enjeu est clair : la ministre de la Fonction publique doit proposer aux fonctionnaires un dégel significatif de nos salaires lors des négociations salariales du 17 mars.

Alors quand la toute nouvelle ministre de la Fonction publique laisse entendre que ses marges de manœuvre se situent entre **0 et 0,3 % d'augmentation**, le compte n'y est clairement pas. Cela ne comblerait même pas l'augmentation de **0,4 % de nos cotisations** retraites au 1^{er} janvier 2016.



GREVE

À Mende

10h30 rassemblement place du Foirail

11h manifestation

UNE VRAIE REVALORISATION, C'EST POSSIBLE :

Selon la Cour des comptes, une hausse immédiate de 1 % de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires représente 1,75 milliard d'euros ; 2 %, c'est 3,45 milliards d'euros. Cette année, le gouvernement a versé, ou n'a pas prélevé, aux entreprises 33 milliards d'euros via le pacte de responsabilité, sans aucune contre-partie en matière d'emploi.

Loi TRAVAIL version 2, c'est toujours non ...

Le 31 mars en grève dans la rue et le 17 mars aux cotés des jeunes

Suite aux mobilisations, les aménagements concédés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet loi Travail. Il ne répond pas aux aspirations fortes exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation.

La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale. Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes.

Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Enfin ne soyons pas naïfs : les salarié-es du privé ne seront pas les seul-es qui subiraient le recul sans précédent annoncé !

Même si les fonctionnaires ne dépendent pas

directement du Code du travail c'est bien d'après celui-ci que nos statuts sont écrits. Ils sont dérogatoires au Code du travail mais les principes fondamentaux s'appliquent aux fonctionnaires, notamment concernant le temps de travail.

Nous savons aussi que le statut des fonctionnaires est dans le collimateur du gouvernement et que sont programmés ou du moins envisagés une refonte du recrutement, le salaire au mérite, l'augmentation de la précarité et de la CDIisation au détriment des emplois statutaires ...

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Tous en GREVE à Mende

Contre ce projet de loi Travail

Jeudi 31 mars 2016

10h30 Rassemblement au Foirail

11h Manifestation

Arbitrage du 1^{er} Ministre, l'UNL appelle à se mobiliser le 17 Mars

« Les modifications exposées par le gouvernement ne remettent pas en cause la philosophie générale du texte et ne répondent toujours pas à l'objectif de lutte contre le chômage et la précarité.

Si certaines mesures, choquantes pour les salariés et les jeunes, sont supprimées ou modifiées, la logique de flexibilisation du marché du travail est toujours au cœur de ce projet de loi.

L'Union Nationale Lycéenne, premier syndicat lycéen appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités en écoutant la voix de la jeunesse et en retirant son projet de loi travail. »

En Lozère le SNUipp a appelé à soutenir l'action départementale de l'UNL et à rejoindre les jeunes le 17 mars à 12 h devant la préfecture.

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S P É - I M F	S E G P A	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +			
11e	201	204	207	210	215	217	207	P.E.G.C. Classe excep. 226 € Hors-classe 214 € INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 159 € Direction 2 cl et + 162 € Spécialisés IMF 159 € RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 € CONTRACTUELS 99 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 79 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 79 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 79 €)
10e	185	189	192	198	201	204	192	
9e	173	176	180	181	186	189	180	
8e	159	164	167	170	173	180	167	
7e	148	151	155	158	161	167	155	
6e	139	142	145	149	151		145	
5e	126	130	133	136	139		220	
4e	120	123	126	130	136		207	
3e	117	120	123	126	130		195	
2e	PE stagiaires : 100 €						180	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit						162	



Cliquez sur ce logo

sur notre site 48.snuipp.fr

et faites nous connaître le nombre de jours où des collègues ne sont pas remplacés dans votre école.

Ces informations nous permettent de rappeler à l'administration, avec des données fiables, que la situation du remplacement n'est pas "si rose" en Lozère !

Se Syndiquer ?

Une vraie bonne idée

Super, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr

